

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2020

Notification : 28/01/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**



Séance du 6 janvier 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	Nbre de présents	Qui ont pris part à la délibération
14	10	11

Date de la convocation : 30 décembre 2019

Date d'affichage ordre du jour : 30 décembre 2019.

L'an deux mil vingt, le six janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la **présidence de Madame LELIEVRE Josiane**.

**Présents** : M. CALTOT, Mme DESANNAUX, Mme TALBOT, Mme LELIEVRE, M. BRUNG, M. ZEDDE, M. RAIMBAULT, M. CAUCHOIS, M. POTHERAT, M. NIEL.

**Absents excusés** : Mme LEMIRE, a donné pouvoir à Mme LELIEVRE

**Absents non-excusés** : Mme DELAHAYE, Mme DROUARD, M. PRUNIER.

### 2020/04 – AUTORISER LE MAIRE POUR LES DEMANDES DE DETR 2020

Madame le Maire informe de la proximité de la date de dépôt des dossiers de DETR au regard de cette année électorale, durant laquelle il est difficile de programmer des travaux avant ladite échéance.

Toutefois, elle propose qu'il soit présenté les dossiers suivants dans le cadre de l'intérêt général :

- Parcours sportif résidence séniors : pour un coût de 68 958.12 € HT ;
- Bornes incendie Route de Duclair : 2 500 € HT ;
- Tablettes numériques (école SAMIVEL) : pour un coût de 13 000 € HT ;

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents **ACCEPTÉ** ces propositions et **AUTORISE** le Maire à faire les demandes de subventions inhérentes.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,  
  
 J. LELIEVRE